

558. — 21 DÉCEMBRE 1891. — Loi
contenant le budget des dotations pour l'exer-
cice 1892 (1). (Monit. du 24 décembre
1891.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dota-

tions est fixé, pour l'exercice 1892, à la
somme de quatre millions cinq cent soixante-
dix-neuf mille cent francs (fr. 4,579,100),
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

Budget des dotations pour l'exercice 1892.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	727,500 »	727,500 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	246,600 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	153,680 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,000 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,579,100 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi, Séance du 27 février 1891, p. 246.

Session de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance

du 20 novembre 1891, p. 69. — Discussion et adoption.
Séance du 25 novembre, p. 91.

SÉNAT.

Session de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance
du 15 décembre 1891, p. 60. — Discussion et adoption.
Séance du 17 décembre, p. 93.